



## EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/06/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	19	22

Vote
<b>A l'unanimité</b> Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture d'Indre-et-Loire  
Le : 12/06/2025  
Et  
Publication ou notification du :  
12/06/2025

L'an 2025, le 2 Juin à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de VERNOU SUR BRENNE s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame DEVALLÉE Pascale, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 22/05/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 23/05/2025.

**Présents** : Mme DEVALLÉE Pascale, Maire, Mmes : BONZON Marie-Claude, COMMUNAL Renée, DELALEUF Marie, DUBRAY Françoise, FERRAND Claude, GOURON Claude, HENNEQUET-ANTIER Christelle, LABREVOIT Sandrine, MERCIER Céline, MM : CHAMPION Pierre, DEVALLÉE Victorien, FROGER David, LEBREC Michel, LESAGE Mathieu, MAZET Franck, ROBIN Xavier, SIMONIN Denis, TARBE DE SAINT-HARDOUIN Patrice

Absent(s) ayant donné procuration : Mme ROUVRE Liliane à Mme DUBRAY Françoise, MM : BONZON Sébastien à M. TARBE DE SAINT-HARDOUIN Patrice, LANDAIS Romain à M. ROBIN Xavier  
Absent(s) : Mme CHASLE Sophie

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme HENNEQUET-ANTIER Christelle

### 42/2025 – AVIS DU CONSEIL : REGULARISATION EXPLOITATION D'UNE PLATEFORME DE TRANSIT ET DE TRAITEMENT DE MATERIAUX SUR LA COMMUNE DE VOUVRAY

Le Maire informe l'assemblée de la demande présentée par la société Touraine Agrégats pour la régularisation de l'exploitation d'une plateforme de transit et de traitement de matériaux sur la commune de Vouvray.

Cette demande relève des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Elle fait l'objet d'une consultation publique en mairie de Vouvray du 19/05/2025 au 17/06/2025.

Les communes concernées par le projet sont celles situées dans un rayon de 1 km du site (Vouvray, Rochecorbon, Vernou-sur-Brenne) pour lequel l'avis du conseil municipal est souhaité.

Le Conseil Municipal,

Vu le code de l'environnement : installations classées pour la protection de l'environnement, parties législative et réglementaire et notamment les articles R. 512-46-11 à R. 512-46-15 ;

Vu le dossier déposé à la Préfecture par la société Touraine Agrégats ;

Considérant que la demande n'appelle aucune observations,

Après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité, décide :

Envoyé en préfecture le 12/06/2025

Reçu en préfecture le 12/06/2025

Publié le 12/06/2025

ID : 037-213702707-20250602-D42\_2025-DE



- d'émettre un avis favorable à la demande de Touraine Agrégats sous réserve du respect de la réglementation relative aux installations classées et des mesures nécessaires à la réduction des nuisances liées à son activité.
- de transmettre cet avis à la Préfecture dans le cadre de la consultation publique.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 06/06/2025

Le Secrétaire de Séance  
Mme HENNEQUET-ANTIER Christelle

Le Maire,  
Pascale DEVALLEE

